



L'Echo des bois et du bocage

**ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE GRANDS
GIBIER
DE LOIRE ATLANTIQUE**

 N°4

Directeur de publication :

Jean Marie BLUM

Comité de rédaction :

Bruno RIOUX

Joseph BOUTIN

Adresse et contact :

ADCGGLA

Association des Chasseurs de Grand Gibier de
Loire Atlantique

10 rue des Hibiscus
44600 Saint-Nazaire

Tél. : 02 40 53 55 50

Portable : 06 64 76 46 25

E-mail : adcggl@live.fr

www.ancgg.org/ad44

Composition, élaboration :

Bruno RIOUX - 06 88 61 69 18

Gestion des encarts publicitaires :

Martial PEYRE



*Reproduction interdite sans autorisation des auteurs
et de l'ADCGGLA. Les opinions exprimées
n'engagent que les auteurs. Les textes non signés sont
à mettre au compte de la rédaction.*

Produit et édité par nos soins

L'Edito...

A peine les analyses des mandibules de grands cervidés terminées, l'assemblée générale passée, le réglage des armes avant ouverture anticipée et le Brevet Grand Gibier achevés, qu'il faut déjà organiser la fête de la chasse et de la pêche, puis le réglage des armes du 7 septembre.

Nous continuons à participer à la collecte et l'analyse des mâchoires de cerfs et biches qui pour la saison passée à démontrée l'évolution positive de la pyramide des âges et de l'équilibre des sexes, contrairement à la précédente analyse de 2010 qui avait mis en évidence le déclin inéluctable de la population départementale. Ce rééquilibrage n'a pu se faire que grâce à l'acceptation des chasseurs, de plans de chasse revus drastiquement à la baisse et remontés progressivement. Preuve que la gestion des espèces donne de bons résultats. Il faut continuer à gérer, sans toutefois laisser l'espèce s'installer sur des territoires non souhaitables.

Nos efforts ne doivent pas faire oublier que le sanglier peut se gérer aussi, notamment en appliquant des règles simples : prélever tous les animaux de moins de 65 kg et laisser vivre les adultes. Cette gestion expliquée et démontrée par François Magnien dans ses publications et lors de notre AG 2016 est la seule qui permet de contenir la population avec des compagnies menées par des adultes d'expérience et de diminuer considérablement la facture des dégâts. L'élimination des adultes ne contribue qu'à multiplier les compagnies menées par des juvéniles sans expérience, cause de dégâts élevés dans les cultures. Viendrait-il à l'idée d'un éleveur de laisser se reproduire les subadultes et d'éliminer systématiquement les plus beaux sujets ? C'est du bon sens ! Alors, la prochaine fois, pensez-y et n'oubliez pas que bon nombre de keilers changent de sexe en mourant.

Bonne saison



**Le Président
Jean-Marie BLUM**

Récit; C'est arrivé à nos adhérents

LE BREVET GRAND GIBIER

Mes amis Régis et Jean-Jacques l'ont passé et l'ont eu et je m'étais promis de le passer pour plaire à mon beau-père qui l'avait aussi obtenu. Pourquoi pas moi ?

Trois mois de cours et une épreuve de tir.

Je me lance et déjà, je décline une invitation au théâtre pour assister au premier cours. Sitôt arrivé, je suis captivé par ce cours sur le chevreuil et par la manière bienveillante et généreuse de notre instructeur Jean-Marie.

Voici une tablée en U et nous sommes une vingtaine de tout âge, à écouter et à parfaire notre connaissance cynégétique. L'ambiance est studieuse, chacun est réservé. Les diapos défilent accompagnées des commentaires, parfois ponctués par des « ceci est éliminatoire », ce qui monte la barre à un haut niveau.

Il est vrai que prendre la route après le travail pour être à 20h à Grand-Champ des Fontaines dans la salle aimablement prêtée par la POLLENIZ 44 rebute les moins téméraires et seule la motivation d'améliorer ses connaissances en matière de grands gibiers, sylviculture, réglementation, armes et munitions, flore et petite faune sauvage, nous fait aller jusqu'au bout.

Les cours se suivent et arrive le moment où nous passons la journée sur le terrain. La Team est moins réservée et notre amitié grandit d'autant que le déjeuner préparé par Martial vaut à lui seul, le détour !

C'est précisément Martial qui nous vend au premier cours, la « bible » du prétendant au brevet grand gibier. Bouquin assez effrayant à tenir dans les mains la première fois mais qui, après trois ou quatre cours devient moins imposant voire même, devient l'ami indispensable sur lequel on annote, on surligne, on marque la page. Et on y revient encore aujourd'hui.

Il y a des cours passionnants où le formateur rajoute des anecdotes vécues et d'autres comme pour moi, la réglementation, plus indigeste mais qui finissent par être absorbés.

Les soirées se rallongent, nous arrivons aux beaux jours et vient le moment de l'épreuve de tir.

Moins cinq points si tir dans le cuissot de sanglier et plus cinq points si tir au cœur, sachant que l'épreuve de tir est considérée comme réussie à partir d'un total de 25 points...

Personne ne fait le fier et heureusement St Hubert veille sur nous.

Muni de l'épreuve de tir, on se retrouve à l'épreuve officielle. Personnellement, j'ai pris une semaine de congé pour bosser l'épreuve. Le matin, travail sur DVD pour se familiariser avec la vitesse de

passage des diapos. Dès que je faute, je reprends le Manuel vert ou « bible » et j'ai la furieuse impression de l'avoir lu cinq fois et de refaire la même faute.

L'après-midi, je me suis procuré les annales et je les bosse parfois seul parfois avec mon ami Pierre, parfois avec mon épouse qui connaît à force, mieux que moi les trois sortes d'Érables, les laissées de Blaireau ou de fouine, ce que veut dire Régalis ou comment sont les ailes du Vulcain.

Le grand jour arrive, solennel ; on se dit qu'on a pas fait tout ça pour rien et qu'après tout, ça n'est qu'un insigne d'or ou d'argent mais ce qui reste, ce sont toutes ces informations assimilées qui nous ont enrichies, cette éthique que nous respectons et qui fait de nous des chasseurs es qualité en Cynégétique et Sylviculture.

Un grand merci à tous nos formateurs qui donnent sans compter

En Saint Hubert

Bruno Rioux



Evénements

25 mai 2019 - Réglage des armes la STMT

Victime de notre succès, nous allons réorganiser cette journée pour satisfaire tous les demandeurs

11 juin 2019: Permis de chasser national 2 fois moins cher! 200 €

6 juillet 2019

Soirée des 15 ans de l'Association Départementale des Jeunes Chasseurs de Loire-Atlantique

AG chasseurs à l'arc

A VENIR !

3 et 4 Aout 2019: fête de la chasse et de la pêche



7 septembre 2019: réglage des armes : Stand STMT de Saint Michel-Chef-Chef

6-7-8-9 Septembre 2019

Foire de Béré



La nouvelle Harde

Depuis quelques décennies, le grand gibier se porte bien dans notre Pays. Cette affirmation est devenue une lapalissade :

- Le chevreuil a su coloniser l'ensemble du territoire au cours de ces vingt cinq dernières années....tranquillement, sereinement, pour le plus grand plaisir de notre société et du monde cynégétique. Il n'est pas impossible que la densité de ce gracile petit cervidé ait atteint, dans certains secteurs, "son plafond de verre"...Attendons....sans s'inquiéter outre mesure....mais, en restant vigilant.

- Le sanglier fait la "Une" et pose de nombreux problèmes....les solutions ne sont pas toutes faites....il nous reste à les imaginer et cela devient urgent.

- Le cerf ? Animal de plaine à l'origine, il s'est réfugié au fil des siècles dans les "halliers sombres" des grandes forêts. C'est vrai en France, c'est "moins" vrai dans d'autres pays et je pense en particulier à l'Écosse où le cerf fait ses délices d'un biotope de bruyères et d'une topographie tourmentée....et, il s'agit pourtant de la même espèce : le cerf élaphe. Il est vrai, cependant, que sa taille est très légèrement inférieure à celle que nous connaissons habituellement.

Aujourd'hui le "roi de la forêt" tente de s'échapper des grands massifs. Souvent il y est dérangé en permanence à toute période de l'année. Il ne faut pas nier la fonction sociétale de la forêt, comme on le dit

désormais, en utilisant un vocabulaire adapté à l'évolution de la vie quotidienne d'une société de plus en plus urbaine. Il n'en reste pas moins vrai que les promeneurs permanents, les VTT, les quads et quelquefois les 4 x4 ne font pas bon ménage avec la faune sauvage. Ce constat se vérifie partout et particulièrement en forêt domaniale.....où, désormais, toute activité humaine semble, à défaut d'être autorisée, à tout le moins tolérée.

Il n'est pas certain que ce constat des données de dérangement soit le seul paramètre conduisant le cerf à essaimer: on peut imaginer que la génétique originelle reprend ses droits et que ce grand cervidé habitué initialement aux plaines revienne à ses premières amours ? Il n'est pas interdit de rêver !!!

Toutefois, ce comportement pose quelques problèmes et tout particulièrement aux forestiers qui possèdent des zones boisées de superficie insuffisante pour supporter la présence permanente de grands cervidés. Il faut rappeler que le territoire moyen d'un grand cervidé se situe autour de 3 000 à 5 000 ha. Faut-il en déduire qu'il convient de l'éliminer des zones boisées d'une surface inférieure ??

En Gironde depuis plusieurs années il a été tenté de limiter la colonisation des cerfs sur des territoires qui n'étaient pas fréquentés précédemment. A ma connaissance, les moyens mis en œuvre ont eu un effet limité. Le Gers (en particulier le sud du département en limite des Hautes Pyrénées) connaît

aujourd'hui le même phénomène. Notre département de Loire Atlantique ne fait pas exception : des zones où - de mémoire d'homme - aucun grand cervidé n'était présent accueillent désormais quelques individus dont le nombre augmente rapidement.

Quelle stratégie adopter?

1.- On constate que - dans certains départements - sur les territoires où la présence des cerfs n'était pas souhaitée, des bracelets indifférenciés ont été délivrés pour faciliter les prélèvements. Dans certains cas, il a été délivrés pour un même territoire des bracelets indifférenciés et des bracelets de plan de chasse qualitatif. On a "mixé" le process : un peu de plan de chasse au sens propre et un peu de prélèvement sans distinction de sexe ni d'âge....

2.- En Loire Atlantique, il y a environ deux ou trois ans une première démarche avait été actée : pas d'extension des zones de présence des grands cervidés....donc, bracelets indifférenciés. Puis la population constatée "de visu" a augmenté....donc, si nous avons des présences significatives et permanenteson revient au plan de chasse qualitatif!! c'est l'opinion d'un certain nombre.....

A mon sens il faut éviter de jouer au "yoyo" en fonction des circonstances !! Il nous appartient - en tant que force de proposition - de se mettre d'accord pour définir une véritable stratégie, étant précisé que si nous avons une obligation de moyens il n'est pas certain que cela conduise à une obligation de résultats.....

A cela s'ajoute le fait que si des bracelets indifférenciés ont été accordés sur des zones forestières de surfaces réduites (quelques centaines d'hectares)...tous les alentours ont été traités en plan de chasse qualitatif !!! où est la logique ? sur un tel sujet on ne peut travailler qu'avec des unités de gestion de l'ordre de 15 000 ha. à minima.

Je n'apporterai pas de solution à la question relative à l'essaimage des grands cervidés....

Je ne proposerai pas de conclusions hâtives...

Mon seul objectif est de lancer un échange d'idées susceptible de conduire à la définition d'une stratégie qu'il conviendra - ensuite - de faire admettre par les instances décisionnelles, en tentant d'éviter toute cacophonie dans nos rangs...

et...en étant parfaitement conscient que "La Nouvelle Harde" arrive.....

Joseph BOUTIN



Assemblée générale de l'ADCGLA (12/04/19):

Trois nouveaux administrateurs viennent rejoindre l'équipe en les personnes de :

JEAN-LUC MILLECAMPS, BERTRAND GAUTIER ET BRUNO RIOUX.

Nous leur souhaitons la bienvenue et comptons sur leur active contribution

Memento chasse au grand gibier plastifié
(format "permis de chasse")

Disponible à la fête de la chasse et de la pêche;

prix : à l'unité: 1€ OU les 10 à 5€